



FAQ Le Brexit

Avec le Brexit, l'adhésion du Royaume-Uni à l'UE a pris fin le 31 janvier 2020. Il existe une période de transition jusqu'à la fin de 2020, au cours de laquelle le futur statut douanier du Royaume-Uni est négocié avec l'UE.

Dans ce document, vous trouverez les réponses aux questions clés sur Le Brexit et les réglementations douanières à prévoir à l'avenir pour les envois vers la Grande-Bretagne. GLS a compilé ces informations au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi. Veuillez toutefois noter que ces informations ne sont pas contraignantes et que nous n'acceptons aucune responsabilité quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur actualité. Il incombe à tous les clients de s'assurer qu'ils respectent les exigences légales.

Contenu	1
Les expéditeurs commerciaux dans l'UE	3
1. Informations générales	3
Que signifie le Brexit en termes d'envoi de colis au Royaume-Uni ?	3
Quand s'appliqueront les nouvelles conditions d'expédition pour le Royaume-Uni ?	3
Les expéditions vers l'Irlande est-il affecté par le Brexit ?	3
2. Conditions préalables à l'expédition vers le Royaume-Uni	4
Les expéditeurs de l'UE devront-ils remplir de nouvelles conditions préalables pour expédier des marchandises vers le Royaume-Uni ?	4
Quels sont les documents et informations douaniers qui seront exigés lors de l'expédition vers le Royaume-Uni ?	4
Quelles informations doivent figurer sur la facture ?	4
Où puis-je accéder aux informations sur les numéros de tarif douanier ?	5
Une déclaration d'exportation est-elle requise pour les envois vers le Royaume-Uni ?	5
Quels sont les services de dédouanement offerts par GLS ?	5
Quels sont les frais supplémentaires à prévoir pour les envois au Royaume-Uni ?	5
3. Incoterms et dédouanement pour colis vers le Royaume-Uni	6
Quels seront les Incoterms disponibles pour les expéditions vers le Royaume-Uni ?	6
Est-il possible d'envoyer des cadeaux/échantillons au Royaume-Uni sans payer de droits de douane ?	7
Comment trouver l'Incoterm approprié ?	7
Le dédouanement en vrac est-il possible pour les envois vers le Royaume-Uni ?	9
Comment notre système informatique d'expédition sera-t-il modifié ?	9
Comment les données douanières seront-elles transférées ?	9
Les données douanières doivent-elles également être transmises pour les envois vers l'Irlande du Nord ?	9
4. Egalement important	10
Quelles sont les dimensions et le poids des colis envoyés au Royaume-Uni ?	10
Y a-t-il de nouvelles règles pour l'exportation vers les îles anglo-normandes ?	10
Quels sont les changements qui interviendront en termes d'importations ?	10
Les tarifs de transport maritime seront-ils modifiés ?	10
Quels sont les délais de livraison applicables aux envois à destination/en provenance du Royaume-Uni ? Y aura-t-il des changements ?	10
Existe-t-il des restrictions sur le transport de marchandises vers le Royaume-Uni ?	11
Y a-t-il d'autres sujets qui doivent être pris en considération ?	11
Où peut-on trouver plus d'informations sur l'envoi de colis au Royaume-Uni ?	11
5. Incoterms et dédouanement pour le fret vers le Royaume-Uni	12
Les expéditeurs privés dans l'UE	13
Que signifie le Brexit en termes d'envoi de colis privés au Royaume-Uni ?	13
Sera-t-il toujours possible d'envoyer des colis au Royaume-Uni via les ParcelShops GLS et GLS-ONE ?	13
Les expéditions vers l'Irlande est-il affecté par Le Brexit ?	14
Bénéficiaires dans l'UE	14
Les destinataires dans l'UE devront-ils payer des frais chaque fois qu'ils recevront un colis en provenance du Royaume-Uni ?	14
La livraison des colis en provenance du Royaume-Uni prendra-t-elle plus de temps qu'auparavant ?	14

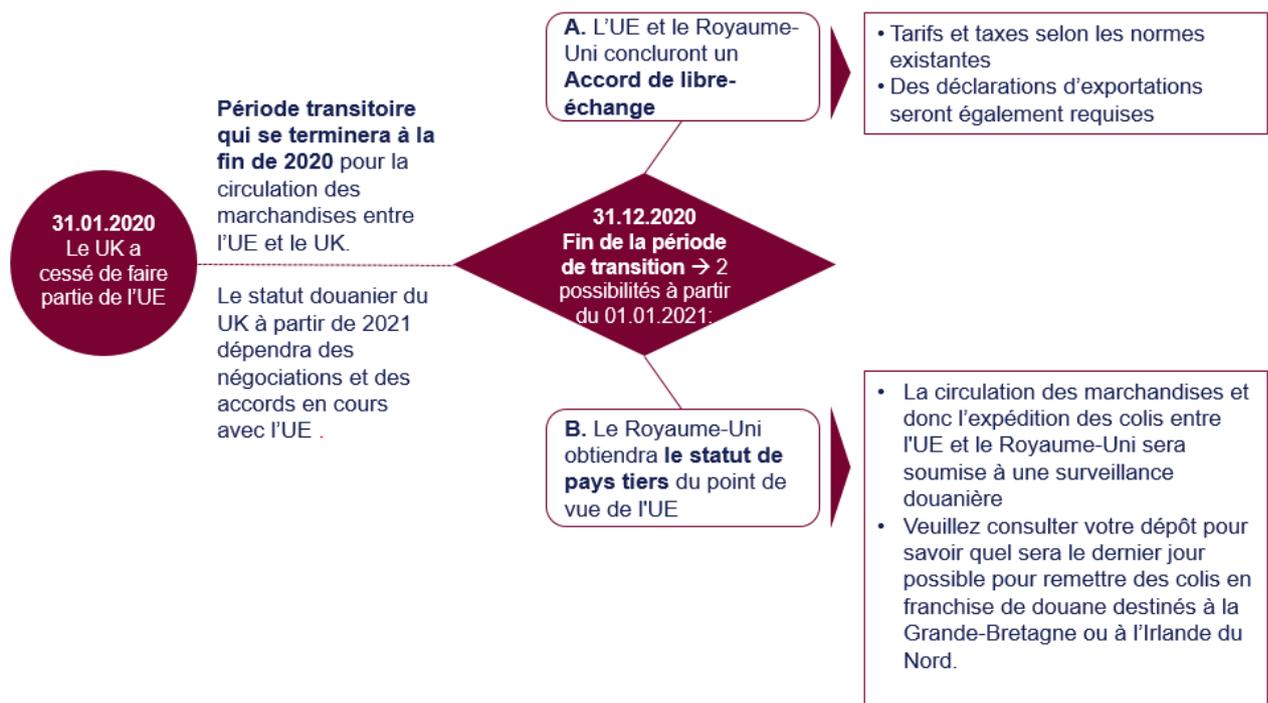
Les expéditeurs commerciaux dans l'UE

1. Informations générales

Que signifie le Brexit en termes d'envoi de colis au Royaume-Uni ?

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni (UK) a cessé d'être membre de l'Union européenne. Pour la circulation des marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni, il existe une période de transition jusqu'à la fin de 2020. Le statut douanier du Royaume-Uni après cette période dépend des négociations et des accords en cours avec l'UE. Il se peut que le Royaume-Uni obtienne le statut de pays tiers du point de vue douanier de l'UE.

Cela signifie que le commerce et donc l'expédition de colis entre l'UE et le Royaume-Uni seront dans ce cas soumis à une surveillance douanière à partir du 1^{er} janvier 2021. Au moins jusqu'à cette date, les procédures existantes restent inchangées.



Quand s'appliqueront les nouvelles conditions d'expédition pour le Royaume-Uni ?

La surveillance douanière du trafic de marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni sera effective à partir du jour où le Royaume-Uni obtiendra le statut de pays tiers de la perspective européenne. Cette mesure entrera en vigueur après la période de transition, le 1^{er} janvier 2021, et dépend des accords actuellement négociés entre le Royaume-Uni et l'UE. Selon les plans actuels, la livraison de colis en franchise de droits au Royaume-Uni sera possible pour la dernière fois le 30.12.2020.

Les expéditions vers l'Irlande est-il affecté par le Brexit ?

Avec le Brexit, la Grande-Bretagne a quitté l'Union européenne. La province d'Irlande du Nord (la partie nord de l'île d'Irlande) reste membre de l'Union douanière. La République d'Irlande (la partie sud de l'île irlandaise) n'est pas concernée par le Brexit et reste membre de l'UE. Cela

signifie que les expéditions vers l'Irlande (les deux parties de l'Irlande) se feront sans traitement douanier.

2. Conditions préalables à l'expédition vers le Royaume-Uni

Les expéditeurs de l'UE devront-ils remplir de nouvelles conditions préalables pour expédier des marchandises vers le Royaume-Uni ?

Pour les expéditions vers des pays hors UE, vous avez besoin d'un numéro EORI pour votre entreprise (Economic Operators' Registration and Identification) ; ce numéro d'identification est nécessaire pour le traitement douanier. Vous pouvez demander un numéro EORI auprès des autorités douanières de votre pays. Pour les expéditions vers le Royaume-Uni, les numéros EORI de l'exportateur commercial dans l'UE et de l'importateur commercial au Royaume-Uni sont requis.

Quels sont les documents et informations douaniers qui seront exigés lors de l'expédition vers le Royaume-Uni ?

Pour les expéditions vers le Royaume-Uni, une facture commerciale ou pro forma en anglais est requise. Une facture commerciale est requise pour les marchandises ayant une valeur commerciale et la facture pro forma pour les marchandises sans valeur commerciale (par exemple, les envois d'échantillons ou de cadeaux).

Selon l'Incoterm, la facture doit être soit placée dans une enveloppe d'expédition à l'extérieur du colis, soit transmise électroniquement avec les données douanières.

Quelles informations doivent figurer sur la facture ?

- Données complètes sur l'importateur si celui-ci n'est pas le même que le destinataire : nom, adresse, numéro de téléphone, courriel
- Nom et adresse de l'expéditeur avec numéro de téléphone et courriel
- Les numéros EORI de l'expéditeur, de l'exportateur commercial dans l'UE et de l'importateur commercial au Royaume-Uni
- Numéro de TVA britannique lors de l'utilisation de l'Incoterm 18 (système d'enregistrement de la TVA)
- Nom et adresse du destinataire avec numéro de téléphone, courriel et personne de contact
- L'adresse de livraison si elle diffère de l'adresse de facturation
- Date, numéro et lieu de la facture
- Désignation et quantité des marchandises avec les numéros de tarif douanier associés et les valeurs respectives
- Valeur des biens (avec spécification de la devise)
- Conditions de livraison/Incoterm
- Numéro(s) de colis GLS
- Poids (brut/net)
- Déclaration d'origine
- Cachet, signature et nom de l'entreprise en toutes lettres

- Pour chaque ligne de la facture, les éléments suivants doivent être indiqués :
 - Tous les numéros tarifaires des marchandises (additionnés)
 - Le poids brut et net
 - La description exacte des marchandises
 - La déclaration d'origine
 - La déclaration de valeur y compris la devise
- Les valeurs doivent être additionnées pour chaque numéro de tarif douanier. Si les mêmes numéros du tarif douanier avec le même pays d'origine figurent plus d'une fois sur une facture, la somme des poids brut et net, des valeurs et de la quantité des marchandises doit être indiquée pour chacun de ces numéros du tarif douanier.

[Téléchargez un exemple de facture.](#)

Où puis-je accéder aux informations sur les numéros de tarif douanier ?

Lors de l'expédition vers le Royaume-Uni, le numéro de tarif douanier approprié doit être indiqué à côté de la description des marchandises. Des informations détaillées sur les numéros de tarif douanier et de marchandises sont disponibles en ligne : <https://www.tariffnumber.com/>

Une déclaration d'exportation est-elle requise pour les envois vers le Royaume-Uni ?

Pour les marchandises d'une valeur de 1 000 euros ou plus (dans certains pays, quelle que soit la valeur des marchandises), les expéditeurs dans l'UE doivent fournir une déclaration en douane électronique lorsqu'ils envoient des colis vers les pays de l'AELE et les pays tiers. Cette obligation s'appliquera également au Royaume-Uni lorsqu'il obtiendra le statut de pays tiers. GLS n'accepte que la "procédure en deux étapes" pour la déclaration d'exportation.

Si les expéditeurs choisissent l'*eDeclarationService*, GLS remplira la déclaration d'exportation électronique pour eux. L'expéditeur envoie sa facture commerciale à GLS par courrier électronique à l'adresse customsdoc@glb-belgium.com. La déclaration d'exportation doit être complétée avant l'expédition du colis. Les colis doivent rester chez l'expéditeur jusqu'à ce que la déclaration d'exportation électronique ait été complétée. Si vous souhaitez bénéficier des taux de dédouanement préférentiels pour la procédure automatique d'exportation, veuillez utiliser le portail de l'AEB ou la solution API.

Quels sont les services de dédouanement offerts par GLS ?

GLS propose à ses clients l'*eDeclarationService*. Avant l'expédition du colis, le service central des douanes de GLS remplit une déclaration d'exportation électronique. L'expéditeur n'a plus qu'à envoyer la facture douanière complète à son dépôt GLS par courrier électronique ou par fax.

Quels sont les frais supplémentaires à prévoir pour les envois au Royaume-Uni ?

Lors de l'expédition vers le Royaume-Uni, des frais supplémentaires (c'est-à-dire des taxes, des droits de douane et une taxe de dédouanement) s'ajouteront aux frais d'expédition. Selon l'Incoterm choisi, les frais seront supportés soit par l'expéditeur, soit par le destinataire.

- La TVA sur les importations au Royaume-Uni s'élève actuellement à 20 %.
- Les droits de douane à payer dépendent du type de marchandises expédiées et des tarifs fixés par le gouvernement britannique, en supposant qu'aucune exemption basée sur le pays d'origine ne s'applique.

- Les frais de dédouanement seront facturés par GLS pour son service de dédouanement et couvrent la main-d'œuvre supplémentaire rendue nécessaire par le processus de dédouanement.

3. Incoterms et dédouanement pour colis vers le Royaume-Uni

Quels seront les Incoterms disponibles pour les expéditions vers le Royaume-Uni ?

Les Incoterms précisent quels sont les frais de douane qui sont à la charge de l'expéditeur et ceux qui sont à la charge du destinataire. Pour les envois au Royaume-Uni avec GLS, les expéditeurs peuvent choisir parmi les options suivantes :

- **Incoterm 10 (DDP) :**
Frais de transport, frais de dédouanement à l'importation, droits de douane et taxes payés - l'expéditeur paie tous les frais qui en résultent, l'importateur ne supporte aucun frais.
- **Incoterm 20 (DAP) :**
Frais de transport payés, frais de dédouanement à l'importation, droits de douane et taxes impayés - l'expéditeur paie le frais de dédouanement à l'exportation et le transport, l'importateur supporte tous les autres frais.
- **Incoterm 30 (DDP, TVA non payée) :**
Frais de transport, frais de dédouanement à l'importation et droits de douane payés, taxes non payées - l'expéditeur paie le transport, les frais de dédouanement et les droits de douane, l'importateur paie les taxes encourues.
- **Incoterm 40 (DAP, compensé) :**
Frais de transport et de dédouanement à l'importation payés, droits de douane et taxes impayés - l'expéditeur paie le transport et les frais de dédouanement, l'importateur paie les droits de douane et les taxes.
- **Incoterm 60 (*Pick&ShipService*, *Pick&ReturnService*) :**
Frais de transport, frais de dédouanement, droits de douane et taxes payés - le client paie tous les frais encourus, l'importateur ne supporte aucun frais.
- **Incoterm 18 (DDP, régime d'enregistrement de la TVA) :**
Frais de transport, frais de dédouanement à l'importation et taxes payés - l'expéditeur paie le transport et le dédouanement. Les taxes sont payées soit par l'importateur, soit par l'expéditeur après l'enregistrement au Royaume-Uni. Il n'y a pas de droits de douane.
 - Pour les colis contenant des marchandises d'une valeur maximale de GBP135. Lorsque la valeur d'expédition correspondante s'applique, l'utilisation de cet Incoterm est obligatoire pour les expéditeurs commerciaux.
 - Pour cela, la TVA à l'importation sera versée directement aux autorités fiscales britanniques (HMRC). Par conséquent, un enregistrement préalable sur le site web du gouvernement britannique www.gov.uk peut être nécessaire.
 - Les envois passent par un processus de dédouanement et d'inspection ; GLS facturera des frais pour ce processus. Il n'y a pas de droits de douane.

Est-il possible d'envoyer des cadeaux/échantillons au Royaume-Uni sans payer de droits de douane ?

(Procédure simplifiée selon l'Incoterm 50)

Le gouvernement britannique a décidé que la limite d'exemption pour les marchandises de faible valeur cessera de s'appliquer à partir de 2021. En principe, toutes les marchandises, même de faible valeur, doivent alors être dédouanées.

À titre exceptionnel, l'Incoterm 50 peut toujours être utilisé pour les cadeaux d'une valeur de ≤ GBP 39,00. La facture pro forma doit alors indiquer qu'il s'agit d'un cadeau et spécifier l'occasion.

Comment trouver l'Incoterm approprié ?

Selon que vous envoyez à des destinataires commerciaux ou privés et selon la valeur des marchandises, le gouvernement britannique prescrit différentes règles pour le choix des Incoterms. Le tableau suivant vous donne un aperçu de tous les Incoterms disponibles.

Pour trouver l'Incoterm approprié, prenez contact avec les importateurs au Royaume-Uni et déterminez qui supporte la TVA à l'importation et les droits de douane encourus : vous en tant qu'expéditeur des marchandises ou l'importateur au Royaume-Uni.

Les Incoterms suivants sont disponibles pour les expéditions de GLS vers le Royaume-Uni :

	Valeur de l'expédition ≤ GBP135 net		Valeur de l'expédition > GBP135 net				
	B2C : Importateur privé	B2B : Importateur commercial	Toutes les valeurs				
Incoterm	18 DDP Régime d'enregistrement de la TVA obligatoire si la valeur de l'expédition est ≤ GBP135		10 DDP	20 DAP	30 DDP TVA non payée	40 DDU compensé	60 Pick&Ship Pick&Return
Description	Frais de transport, frais de dédouanement + taxes payées. La taxe sur les ventes à l'importation est payée directement aux autorités fiscales britanniques (HMRC).		Frais de transport, frais de dédouanement, droits de douane + taxes payés	Frais de transport payés, frais de dédouanement, droits de douane + taxes non payés	Frais de transport, frais de dédouanement +	Frais de transport, frais de dédouanement, droits de douane + taxes payés	Frais de transport payés, frais de dédouanement, droits de douane + taxes non payés
Dédouanement export supporté par	Expéditeur		Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur	Expéditeur
Dédouanement import supporté par	Expéditeur		Expéditeur	Importateur	Expéditeur	Expéditeur	Demandeur
Droits supportés par	Aucun droit n'est encouru		Expéditeur	Importateur	Expéditeur	Importateur	Demandeur
Impôts supportés par	Expéditeur	Importateur	Expéditeur	Importateur	Importateur	Importateur	Demandeur

Frais de dédouanement à la sortie		Via le portail AEB-ou API (prix par colis)				
Payé par l'expéditeur	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	-
Payé par l'importateur	-	-	-	-	-	Pas possible
Frais de dédouanement à la sortie		Dédouanement manuelle (prix par dédouanement)				
Payé par l'expéditeur	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel	-
Payé par l'importateur	-	-	-	-	-	30,00 € / formalité (1 ^{er} code tarifaire douanier) + 5,00 € / code additionnel
Frais de dédouanement d'entrée						
Payé par l'expéditeur	-	35,00 €	-	35,00 €	17,50 €	-
Payé par l'importateur	-	-	12,00 GBP (<900GBP) 25,00 GBP (>900GBP)	2,50 €	2,50 €	35,00 €
Veillez noter que	<p>L'expéditeur doit s'enregistrer au Royaume-Uni et reçoit un numéro de TVA britannique. → Cela doit être indiqué dans la facture et les données douanières</p> <p>L'expéditeur peut utiliser son propre numéro de TVA britannique ou celui de l'importateur (auto-enregistrement). → Le numéro correspondant doit être indiqué dans la facture et les données douanières. → Si le numéro de l'importateur est utilisé, la facture doit mentionner : "Utiliser le compte de l'importateur pour la TVA à HMRC".</p> <p>Les envois passent par un processus de dédouanement et d'inspection ; des frais sont donc facturés. Il n'y a pas de droits de douane.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les envois B2B, l'expéditeur a besoin d'un numéro EORI britannique. Celui-ci doit être indiqué sur la facture et dans les données douanières. • Le dédouanement en vrac est possible pour les envois vers le Royaume-Uni comprenant plusieurs colis pour différents destinataires. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans ce cas, le dédouanement pour différentes adresses de livraison est effectué sur la base d'une seule facture par l'intermédiaire d'un importateur. ○ Il n'y a qu'une seule taxe de dédouanement (qui dépend de la quantité de numéros de tarif douanier), qui peut être répartie sur l'ensemble des colis. ○ Le dédouanement de marchandises en vrac est possible, par exemple, par l'intermédiaire d'une succursale de la compagnie maritime au Royaume-Uni, d'une représentation fiscale d'une société située dans l'UE, titulaire d'une licence en Angleterre, avec un numéro d'identification fiscale anglais ou un importateur général au Royaume-Uni. ○ Les envois destinés à être dédouanés en vrac ne doivent pas inclure de colis à destination de l'Irlande du Nord. ○ Les formalités douanières sont facturées par formalité (par colis, par envoi ou par dédouanement groupé). ○ Supplément pour documents incomplets, manquants ou incorrects : + 20,00€. ○ Supplément pour processus automatisé si la facture n'est pas téléchargée via le portail/API mais envoyée par courrier électronique : + 10,00€ (si elle n'est pas envoyée par voie numérique, elle devient un dédouanement manuel). <p>Pour un dédouanement en vrac (consolidé), contactez votre Account Manager.</p>				

Le dédouanement en vrac est-il possible pour les envois vers le Royaume-Uni ?

Outre l'option de dédouanement individuel, GLS propose également le dédouanement en vrac afin de rendre le traitement douanier aussi efficace et rentable que possible :

- **Dédouanement individuel :**

L'envoi en douane comprend un ou plusieurs colis pour un seul destinataire. En règle générale, le dédouanement est effectué directement pour le destinataire final ou pour un importateur agissant au nom du destinataire final.

- **Autorisation de transport en vrac :**

L'envoi douanier comprend plusieurs colis pour différents destinataires. Le dédouanement est effectué pour différents destinataires (c'est-à-dire pour plusieurs adresses de livraison) sur la base d'une seule facture par l'intermédiaire d'un importateur. Dans ce cas, une seule taxe de dédouanement est perçue, qui peut ensuite être réparti par colis. Par exemple, l'importateur peut être la succursale d'une société expéditrice, le représentant fiscal d'une société située dans l'UE, enregistrée au Royaume-Uni avec un numéro d'identification fiscale britannique ou un importateur unique.

Comment notre système informatique d'expédition sera-t-il modifié ?

Comme requis, tous les systèmes d'expédition de GLS seront en mesure de traiter le Royaume-Uni comme destination douanière avec le dédouanement commercial. Si les expéditeurs doivent procéder à des adaptations, ils seront contactés par GLS.

Les expéditeurs qui utilisent leur propre système ERP pour connecter les systèmes d'expédition de GLS doivent définir le Royaume-Uni comme destination douanière. Les expéditeurs qui souhaitent utiliser l'Incoterm 18 doivent également intégrer ce nouvel Incoterm dans leurs systèmes.

Comment les données douanières seront-elles transférées ?

Le nouveau portail douanier de GLS sera disponible à court terme. Les données douanières requises pourront alors être saisies via ce portail ou y être téléchargées au moyen de fichiers (formats possibles : CSV, XML, XLSX). En outre, nous développons une interface vous permettant de transférer les données douanières de votre système ERP directement vers le portail douanier.

Note : ces données douanières doivent de préférence être mises à la disposition de GLS sous forme électronique lors de l'enlèvement, mais au plus tard lorsque le colis est traité dans le dépôt d'expédition. Si les données tardent à nous parvenir, des retards peuvent survenir dans le processus d'exportation.

Les données douanières doivent-elles également être transmises pour les envois vers l'Irlande du Nord ?

Contrairement aux autres régions du Royaume-Uni, l'Irlande du Nord reste, en l'état actuel des choses, au sein de l'Union douanière européenne. La préparation des documents douaniers, la transmission des données douanières et le dédouanement ne sont donc pas nécessaires ; il n'y a donc pas de coûts supplémentaires pour l'expéditeur ou le destinataire en termes de dédouanement, de droits et de taxes.

Pour les colis à destination de l'Irlande du Nord, les données habituelles relatives aux colis doivent donc continuer à être transmises. En raison du code postal britannique, un Incoterm est

demandé par défaut - veuillez saisir l'Incoterm 20 afin de garantir le traitement en franchise de droits.

Dans tous les cas, veuillez-vous assurer que les marchandises à destination de l'Irlande du Nord n'apparaissent pas sur la facture et les données douanières pour les colis à destination du reste du Royaume-Uni.

4. Egalement important

Quelles sont les dimensions et le poids des colis envoyés au Royaume-Uni ?

Les dimensions et poids maximums d'*EuroBusinessParcel* resteront d'application :

Poids	Largeur	Hauteur	Longueur	Longueur et circonférence combinées
31.5 kg	80 cm	60 cm	200 cm	300 cm

Y a-t-il de nouvelles règles pour l'exportation vers les îles anglo-normandes ?

Les règles existantes pour l'exportation vers les îles anglo-normandes cesseront de s'appliquer à partir du 31 décembre 2020. En raison du Brexit, les règles pour le Royaume-Uni s'appliqueront également aux îles anglo-normandes.

Quels sont les changements qui interviendront en termes d'importations ?

En principe, les marchandises en provenance du Royaume-Uni seront soumises à un dédouanement à l'importation. Pour les destinataires, cela signifie que les taxes, les droits de douane et les frais de dédouanement qui en résultent peuvent - selon les Incoterms stipulés par l'expéditeur - être à la charge du destinataire.

En cas de documents d'accompagnement incomplets ou incorrects ou de déclarations erronées, des retards peuvent survenir dans le dédouanement des colis qui ne sont pas causés par GLS.

Les tarifs de transport maritime seront-ils modifiés ?

Les frais de dédouanement seront facturés par GLS pour son service de dédouanement et couvrent la main-d'œuvre supplémentaire rendue nécessaire par le processus de dédouanement. Selon l'Incoterm choisi, la surtaxe sera supportée soit par l'expéditeur, soit par le destinataire. Votre contact GLS peut vous donner de plus amples informations à ce sujet.

Quels sont les délais de livraison applicables aux envois à destination/en provenance du Royaume-Uni ? Y aura-t-il des changements ?

Les colis GLS en provenance de Belgique arriveront à destination au Royaume-Uni dans un délai de livraison standard de 2 à 3 jours ouvrables (du lundi au vendredi). Ce délai de livraison standard s'applique également dans le sens inverse. Nous ferons tout notre possible pour maintenir ces délais de livraison, même après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation douanière. Toutefois, le processus de dédouanement peut entraîner des retards qui échappent à notre contrôle.

En cas de documents d'accompagnement incomplets ou incorrects ou de déclarations erronées, des retards peuvent survenir dans le dédouanement des colis qui ne sont pas causés par GLS.

Existe-t-il des restrictions sur le transport de marchandises vers le Royaume-Uni ?

Les exclusions de transport (biens exclus de prestation de services) stipulées dans les conditions générales de GLS s'appliquent.

Y a-t-il d'autres sujets qui doivent être pris en considération ?

A partir du 1^{er} janvier 2021, le marquage UKCA (UK Conformity Assessed) est un nouveau marquage de produit britannique qui sera utilisé pour les produits mis sur le marché en Grande-Bretagne (Angleterre, Pays de Galles et Ecosse). Il couvre la plupart des produits qui nécessitaient auparavant le marquage CE.

Il y aura une période de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour l'utilisation du marquage CE, mais cela ne s'appliquera pas à tous les produits. Veuillez toutefois noter qu'il ne peut être utilisé que si les réglementations britannique et européenne en matière de produits sont identiques.

Si l'UE procède à des ajustements au cours de l'année 2021, ceux-ci ne seront plus intégrés dans la législation britannique. Ces produits ne pourront plus porter le marquage CE sur le marché britannique !

Les biens qui ont déjà été produits avec le marquage CE ne sont pas concernés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du gouvernement britannique.

Où peut-on trouver plus d'informations sur l'envoi de colis au Royaume-Uni ?

Le site web de GLS contient des informations générales sur l'expédition et l'exportation ainsi que sur le Brexit et l'expédition vers le Royaume-Uni. Elles seront mises à jour en permanence.

Vous trouverez également de plus amples informations sur le Brexit sur le site web du gouvernement britannique à l'adresse <https://www.gov.uk/Brexit>.

5. Incoterms et dédouanement pour le fret vers le Royaume-Uni

Les mêmes règles sont valables pour les palettes ou les expéditions de fret vers le Royaume-Uni. Les Incoterms suivants sont valables pour l'exportation de fret :

Incoterms Freight

	DDP	DAP (DPU)	EXW
Frais de transport à payer	Expéditeur	Expéditeur	Importateur
Formalités d'exportation	Expéditeur	Expéditeur	Importateur
Formalités d'importation	Expéditeur	Importateur	Importateur
Droits	Expéditeur	Importateur	Importateur
TVA	Importateur	Importateur	Importateur

Les formalités douanières sont différentes et seront facturées comme suit :

L'expéditeur doit envoyer les documents nécessaires par voie électronique. Le dédouanement peut entraîner des retards dans les délais de livraison. GLS ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

Royaume-Uni - Brexit

Export

Formalités douanières à l'exportation ((2 codes tarifaires incl.)	+ 65,00 € /envoi
Par code tarifaire additionnel (à partir du troisième)	+ 5,00 € /code tarifaire

Import

Formalités douanières d'importation (y compris 2 codes tarifaires)	+ 75,00 € /envoi
Par code tarifaire additionnel (à partir du troisième)	+ 9,50 € /code tarifaire

Autres suppléments

Provision pour frais	+ 2,50% /montant
Avec un minimum de	+ 25,00 € /envoi
et un coût administratif supplémentaire de	+ 30,00 € /envoi
ATR / EUR 1 / Form A	+ 35,00 € /document
Manutention au terminal	+ 20,00 € /1000 kg
Avec un minimum de	+ 10,00 € /envoi
Frais de stockage (par jour)	+ 15,00 € /1000 kg
Garantie de transit (groupage)	+ 4,50 € /envoi
En cas de documents, factures ... manquants ou incomplets	
Supplément administratif	+ 40,00 € /envoi
Dédouanement préliminaire	+ 50,00 € /envoi

Affrètement de camions complets et camions à chargements partiels

Pour les affrètements de camions complets et camions à chargements partiels, il existe un certain nombre de services supplémentaires et de suppléments possibles. Contactez-nous pour plus d'informations.

Transfert déclaration par un prestataire externe (uniquement pour FTL)	sur demande
Garantie de transit (chargement partiels)	sur demande
Garantie de transit (camion complet)	sur demande
Arrêt supplémentaire pour le dédouanement (maximum 50 km hors de l'itinéraire)	sur demande
En cas de retard dû à des documents manquants ou incomplets	
Location de la remorque	sur demande
Supplément parking dans le port	sur demande

Si, en raison de formalités douanières, d'autres frais surviennent comme indiqué ici (par exemple pour les contrôles douaniers), ceux-ci seront facturés en totalité.

Pour plus d'informations sur vos envois de fret vers le Royaume-Uni, veuillez contacter nos service via courriel à EuroBusinessFreight@glb-belgium.com ou par téléphone au 02/55 66 789.

Les expéditeurs privés dans l'UE

Que signifie le Brexit en termes d'envoi de colis privés au Royaume-Uni ?

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni (UK) a cessé d'être membre de l'Union européenne. Pour la circulation des marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni, il y a une période de transition jusqu'à la fin de 2020. Le Royaume-Uni va obtenir le statut de pays tiers du point de vue douanier de l'UE.

Cela signifie que le commerce et donc l'expédition de colis entre l'UE et le Royaume-Uni seront soumis à une surveillance douanière à partir du 1er janvier 2021. Jusqu'à cette date, les envois privés vers le Royaume-Uni restent possibles.

Sera-t-il toujours possible d'envoyer des colis au Royaume-Uni via les ParcelShops GLS et GLS-ONE ?

Après le Brexit, il était possible d'envoyer des colis au Royaume-Uni via les ParcelShops GLS et GLS-ONE jusqu'à la fin de l'année 2020. En effet, après le Brexit du 31 janvier 2020, il y a eu une période de transition jusqu'à la fin de l'année 2020, après laquelle le Royaume-Uni deviendra un pays tiers du point de vue de l'UE. Cela signifie qu'à partir du 1er janvier 2021, le commerce entre l'UE et le Royaume-Uni sera soumis à une surveillance douanière et que les expéditeurs devront alors fournir des informations et des documents douaniers avec chaque envoi - et il n'est pas possible pour les partenaires ParcelShop de revoir ces informations et documents.

Les expéditions vers l'Irlande est-il affecté par Le Brexit ?

Avec Le Brexit, la Grande-Bretagne a quitté l'Union européenne. La province d'Irlande du Nord (la partie nord de l'île d'Irlande) reste membre de l'Union douanière. La République d'Irlande n'est pas concernée par le Brexit et reste membre de l'UE. Cela signifie que les expéditions vers les deux parties de l'Irlande se poursuivront sans traitement douanier.

Bénéficiaires dans l'UE

Les destinataires dans l'UE devront-ils payer des frais chaque fois qu'ils recevront un colis en provenance du Royaume-Uni ?

En fonction des Incoterms sélectionnés par l'expéditeur au Royaume-Uni, le destinataire peut devoir payer des frais de dédouanement ainsi que des taxes et des droits de douane. Les taxes et les droits de douane échappent au contrôle de GLS. Les destinataires de colis doivent contacter l'expéditeur pour plus d'informations.

La livraison des colis en provenance du Royaume-Uni prendra-t-elle plus de temps qu'auparavant ?

Les colis envoyés du Royaume-Uni vers Belgique arriveront à destination dans un délai de livraison standard de 2 à 3 jours ouvrables (du lundi au vendredi). Nous ferons tout notre possible pour maintenir ces délais de livraison, même après l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation douanière. Toutefois, le processus de dédouanement peut entraîner des retards qui échappent à notre contrôle.

En cas de documents d'accompagnement incomplets ou incorrects ou de déclarations erronées, des retards peuvent survenir dans le dédouanement des colis qui ne sont pas causés par GLS.